

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9 chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

mairie-athee@wanadoo.fr

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation

06-09-2019

L'an deux mille dix-neuf
Le treize septembre à vingt-heures trente
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTIN, Maire.

Etaient présents : Christian MARCHAND, Pierrette AVENET, Fabrice AUGER, Marie-Christine RICHER, Alain HARDOUIN, Marie BAUDRIER, Frédérique MONGIN, Hubert de l'ESPINAY, Olivier LATOUR, Véronique VASSELIN, Philippe GIANNUZZI, Bernadette THEODET, Claude GUINOIS, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 19
Présents 15
Votants 17

Secrétaire : Christophe TROCHOU

Démissionnaires : Didier ROCQUE-Martine VILLAIN-DELARUE-Sébastien LABESSE

Absents : Mme Pascaline PAUVERT Mr Jérôme MARTIN

Mme Gisèle DUTERTRE ayant donné pouvoir à Mme Pierrette AVENET
Mme Nathalie GARNIER ayant donné pouvoir à Mme Véronique VASSELIN

ORDRE DU JOUR

- 1- SIEIL 37 : transfert de la compétence Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),**
- 2- Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif – exercice 2018,**
- 3- Tour de la magnanerie : désignation d'un référent pour siéger au sein du groupe de travail « autour de la magnanerie »,**
- 4- Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal au Club Loisirs et Culture,**
- 5- Animation sportive à l'école élémentaire : renouvellement de la convention de partenariat avec le club handball de Bléré pour l'année scolaire 2019-2020,**

- 6- Avenant aux tarifs communaux 2019,
 - 7- Admission en non-valeur pour le budget eau et assainissement,
 - 8- Décision Modificative sur le budget communal : virements de crédits,
 - 9- Décision Modificative sur le budget eau et assainissement : intégration de frais d'études aux travaux,
- 10- Informations diverses**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2019-39 Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – exercice 2018

Christian MARCHAND, adjoint en charge du service de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport, public, permet d'informer les usagers du service ; celui-ci doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune d'Athée-sur-Cher pour l'exercice 2018. Ce dernier sera transmis à la Préfecture en même temps que la présente délibération.

2019-40 Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – exercice 2018

Christian MARCHAND, adjoint en charge du service de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif des eaux usées.

Ce rapport, public, permet d'informer les usagers du service ; celui-ci doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif des eaux usées de la commune d'Athée-sur-Cher pour l'exercice 2018. Ce dernier sera transmis à la Préfecture en même temps que la présente délibération.

2019-41 Tour de la magnanerie : désignation d'un référent pour siéger au sein du groupe de travail « autour de la magnanerie »

Monsieur le Maire rappelle que lors des précédentes séances de conseil, il avait fait part de son souhait de désigner parmi le conseil municipal un référent dans le cadre du groupe de travail « magnanerie » à mettre en place avec l'association pour la Protection de l'Environnement ; ce groupe de travail commune / Association pour la Protection de l'Environnement (ApPE) ayant pour objectifs de contribuer à l'organisation de l'inauguration à venir et d'envisager les aménagements intérieurs et les animations autour de ce patrimoine restauré.

Monsieur Fabrice AUGER, adjoint en charge de la vie associative, se propose comme référent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de nommer Mr Fabrice AUGER, pour siéger en tant que référent de la commune, au sein du groupe de travail « magnanerie » à constituer entre la commune et l'Association pour la Protection de l'Environnement (ApPE).

2019-42 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal au club Loisirs et Culture

Monsieur le Maire rappelle qu'en septembre 2018, le conseil municipal avait acté la mise à disposition pendant un an de deux agents communaux au club Loisirs et Culture les mercredis matin pendant les périodes scolaires.

D'un commun accord avec le club et en adéquation avec ses besoins en encadrement des enfants, il a été proposé de renouveler cette mise à disposition pour un agent qui a accepté le renouvellement de sa mise à disposition à compter de septembre 2019 pour une durée d'un an.

Cette mise à disposition se décompose comme suit : 1h chaque lundi matin de réunion de travail avec l'équipe des animateurs de l'association (hors vacances scolaires) + 4 h les mercredis matin, hors vacances scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et précisé que cette mise à disposition est soumise à l'avis de la commission Administrative Paritaire, décide à l'unanimité :

- d'autoriser cette mise à disposition à compter de septembre 2019 selon les modalités exposées ci-dessus, et ce, pour une durée d'un an,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'association Club Loisirs et Culture.

2019-43 Animation sportive à l'école élémentaire : renouvellement de la convention de partenariat avec le club handball de Bléré pour l'année scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle que l'école élémentaire GERMAINE RENAULD a sollicité la commune afin de renouveler le partenariat avec le club Bléré-Val de Cher Handball pour l'animation sportive à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

Un éducateur sportif du club de handball intervient à l'école élémentaire pendant le temps scolaire à raison de sept heures/classe (3 classes prévues), à raison de 30 € de l'heure.

La convention de partenariat sera renouvelée entre la commune et le club Bléré-Val de Cher Handball.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le renouvellement de la convention de partenariat avec le club Bléré-Val de Cher Handball,
- De verser une participation financière correspondante pour l'année 2019-2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

2019-44 Avenant aux tarifs communaux 2019

Monsieur Fabrice AUGER, adjoint en charge de la vie associative, informe que l'association CARIMBO, qui propose depuis deux ou trois ans un cours de zumba hebdomadaire, va déplacer son siège social sur La Croix en Touraine (de mémoire, l'association avait initialement son siège là-bas), le centre LORIN étant plus grand, afin de multiplier les créneaux (mise en place de cours de zumba pour les enfants). Pour autant, les cours à la salle des fêtes d'Athée sur Cher continueront.

L'association sollicite la commune pour continuer à bénéficier de la location de la salle une fois par semaine pendant 36 semaines / an.

Après avoir entendu l'exposé et discuté sur la mise en place éventuelle d'un tarif de location des salles communales (principalement la salle des fêtes et le gymnase) pour les associations hors commune, le conseil municipal, après délibération, décide :

- A l'unanimité, de maintenir la gratuité de la salle des fêtes pour l'association CARIMBO de septembre à décembre 2019,
- par 8 voix pour, 7 contre, 2 abstentions, d'instaurer, lors du vote des tarifs communaux 2020, la mise en place à compter de janvier 2020 d'un tarif de location des salles communales utilisées régulièrement par les associations hors commune.

2019-45 Admission en non-valeur pour le budget eau et assainissement

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M49,

VU les demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le Trésorier d'Amboise, comptable de la commune d'Athée sur Cher concernant des titres de recettes afférents à différents exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement,

CONSIDERANT que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à 68.44 € pour le budget annexe eau et Assainissement,

Ces créances seront imputées sur l'article 6542 « créances éteintes » du budget annexe « eau et assainissement »

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré et précisé que la dépense sera imputée à l'article 6542 du budget annexe eau et assainissement, le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur d'une créance d'un montant de 68.44 € sur le budget eau et assainissement.

2019-46 Décision Modificative sur le budget communal : virement de crédits

Monsieur le Maire expose qu'afin d'ajuster certains comptes au vu de l'évolution des dépenses au cours de l'exercice 2019, des virements de crédits sont à effectuer sur le budget communal.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCT –D - 60612 énergie-électricité		16 000
FONCT- D - 60621 Combustibles		16 000
FONCT - 022 – Fonctionnement – Dépenses imprévues	-32 000	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

2019-47 Décision Modificative sur le budget eau et assainissement : intégration de frais d'études aux travaux

Dans le cadre des écritures comptables relatives à l'actif de la commune-service eau et assainissement, il convient de prévoir en section d'investissement du budget eau et assainissement des crédits au chapitre 041 (en dépenses et en recettes) pour un montant de 939.36 € correspondant à des dépenses acquittées de frais d'insertion : ces frais ayant donné lieu à des travaux, il convient de les intégrer comptablement aux travaux concernés.

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
041	+939.36	
041		+939.36
TOTAL	+939.36	+939.36

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits ci-dessus.

Informations diverses

Travaux de rénovation des toitures de l'école maternelle : les travaux n'ont pu se réaliser cet été faute d'entreprises ayant répondu au dossier de consultation. A ce jour, une entreprise a fait une proposition pour la charpente métallique. Le 18 septembre prochain, le maître d'œuvre vient sur place avec une autre entreprise pour un devis global incluant l'ensemble des couvertures.

Monsieur MARCHAND, adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement, fait un point étape sur les diagnostics eau potable et assainissement.

→ Au niveau du schéma directeur assainissement, les investigations sur le réseau d'assainissement sont pratiquement terminées (phase 3 du diagnostic), contrôle des raccordements par inspection caméra (ITV), soit 2300 ml d'inspections et 800 ml de tests à la fumée réalisés. Le rapport final du diagnostic assainissement devrait être terminé fin septembre avec un programme des travaux à envisager.

→ Au niveau du diagnostic eau potable, la phase 1 du diagnostic eau potable est terminée. Le plan informatique SIG du réseau, la visite de la station de pompage, l'appel d'offres des entreprises pour la mise en place des compteurs de sectorisation sont faits.

S'agissant des compteurs de sectorisation, le réseau a été découpé en quatre sous-secteurs (Nord, Sud, Est, Ouest) pour la pose de trois compteurs de sectorisation : rue des Sources, route de Cigogné, chemin rural de Martigné / la Gâche. Le secteur du bourg sera fait par différence avec le compteur général de la station et la somme des sous-secteurs. Après consultation de plusieurs entreprises par le cabinet MERLIN en charge des diagnostics, c'est la SAUR qui a été retenue pour la pose de ces trois compteurs semaines 39 à 41.

Monsieur MARCHAND intervient sur la période de relève de la consommation des abonnés. La relève des compteurs s'est une nouvelle fois réalisée cette année avec la contribution des habitants, les dysfonctionnements de la radio-relève devenant récurrents. Face à l'incompréhension de certains administrés, il est important d'accélérer le renouvellement des compteurs sans attendre le transfert de compétence eau et assainissement à la CCBVC au 01 janvier 2020. Dans le budget 2019, le programme inscrit de 90000 € devrait permettre d'en changer la moitié sur 2019 et le restant sera pris sur le budget 2020.

☐ Monsieur Fabrice AUGER informe que le forum des associations s'est bien passé avec une participation à la hausse des associations communales.

☐ Sécurisation rue de l'Arche : suite à une remarque d'un administré de mettre la rue de l'Arche en sens unique, Monsieur le Maire avait décidé de consulter les habitants du quartier. Au vu des quelques réponses parvenues en mairie à ce jour (majoritairement, les habitants ayant répondu ne souhaitent pas de mise en sens unique), Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne donne pas suite à cette mise en sens unique de la rue de l'Arche

→ A noter que les roseaux qui gênaient la visibilité à l'angle de cette rue ont été coupés par le service technique.

→ *Remarque de Mr Philippe GIANNUZZI : cette mise en sens unique risquerait de déplacer les difficultés de stationnement place de « l'ancienne » mairie et d'y augmenter la circulation.*

☐ Sécurisation rue de l'égalité : lors du conseil municipal du 08 mars dernier, il avait été indiqué que, dans le cadre de l'aménagement définitif du carrefour RD83/RD45, un ralentisseur pourrait être envisagé rue de l'égalité au niveau de la petite entrée du cimetière. Après étude du service territorial d'aménagement Nord-Est-Bléré (Conseil Départemental), la réalisation d'une écluse est préconisée.

☐ Monsieur Christian MARCHAND informe le conseil municipal que, comme indiqué lors de précédents conseils municipaux, la dernière phase du câblage de l'école élémentaire est terminée ; la téléphonie de la mairie et des écoles a été complètement renouvelée et actualisée par un système de mise en réseau.

☐ Arrivée de Monsieur Mathieu TREILHOU le 01 septembre 2019 en remplacement de Monsieur Yves DETRAUX, qui part à la retraite. Monsieur Cédric HARAN arrive le 1^{er} octobre pour remplacer Mr Meihdi KADDOURI étant en disponibilité.

☐ Mme VASSELIN informe le conseil municipal que la Lyre instrumentale avec la Bibliothèque organise du 27 au 29 mars 2020 le printemps musical avec une soirée Jazz & Swing le 03 avril, manifestation qui fera partie de la saison culturelle 2020 de la communauté de communes.

☐ Rappel dates : le repas des aînés aura lieu le samedi 19 octobre 2019.

Fin de séance à 22H40
Prochain conseil municipal
le vendredi 11 octobre 2019 à 20h30